

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (26 mars et 6 mai 1953) ENTRE LE CANADA ET L'UNION  
SUD-AFRICAINNE CONSTITUANT UN ACCORD AU SUJET DE LA SUSPENSION  
DE LA MARGE DE PRÉFÉRENCE SUR LA LAINE

I

*Le Haut-Commissaire du Canada au Secrétaire aux Affaires extérieures  
de l'Union Sud-Africaine*

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

24 Barclays Bank Bldg.,  
Pretoria,  
le 26 mars 1953.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 14 juin 1952 et autre correspondance échangée au sujet de la suspension de la marge de préférence sur la laine entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Vous vous rappelez que le Gouvernement de l'Union, par un Échange de Notes, a consenti à la suspension temporaire de la marge de préférence sur la laine tout au plus dessuintée, jusqu'au 31 mars 1953, et que l'arrêté en conseil C.P. 1376 a été adopté à cet effet le 11 mars 1952.

Les industriels canadiens de la laine, comme précédemment, protestent contre le droit de douane canadien qui frappe la laine brute provenant de l'extérieur du Commonwealth et ils soulignent le fait qu'une nouvelle suspension temporaire de ce droit permettrait aux acheteurs canadiens de se procurer plus de laine sur les marchés du Commonwealth.

J'ai reçu instructions de vous demander si, eu égard à la présente situation au Canada en ce qui concerne la laine, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine consentirait à renoncer temporairement à la marge de préférence sur la laine tout au plus dessuintée, et ce pour une période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1954.

Si le Gouvernement de l'Union agréé cette demande, votre réponse et la présente Note pourraient constituer à cet égard entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1953.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Secrétaire,  
Votre obéissant serviteur,

*Le Haut-Commissaire,*  
T. W. L. MACDERMOT

LE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
Union Building,  
Pretoria.